

Ventes immobilières

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

En application des articles L.443-12, R.443-12 et D.443-12-1 du CCH

VEND UN PAVILLON 4 PIÈCES

UG 46427, résidence La Couperie 3 sise 25, allée des Peupliers à Malville (44260), surface de 82 m². **DPE : E. Prix : 124.700 euros** hors frais de notaire et bancaires. Contact : CDC Habitat Ventes, Mme Guiguielmoni, tél. 09 72 13 02 95, gaelle.guiguielmoni@cdc-habitat.fr
Date limite de remise des offres : 8 novembre 2021. Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel : (gaelle.guiguielmoni@cdc-habitat.fr) ou par courrier RAR (CDC Habitat GIE Ventes, M. Guiguielmoni, 1, rue de Sassafras, BP 90105, 44301 Nantes cedex 3). La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

LOGEMENT OFFERT À LA VENTE

À NANTES 44300
12, rue Hermann-Greiger

Réf : 015-140 - T4 de 80 m² au premier étage sans ascenseur.
Copropriété de 34 lots sans procédure en cours.
Montant moyen annuel des charges de copropriété : 1.788 euros.
Type de chauffage : collectif gaz. **DPE : C.**
Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 772 euros (estimation réalisée à partir des prix énergétiques de référence de l'année 2013).
Prix : 144.000 euros + 2.450 euros de frais de notaire réduits.*
Sous réserve de la libération effective des lieux et du respect de l'ordre de priorité conformément aux dispositions de l'article L.443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.
Visites sur rendez-vous. Remise des offres d'achat (dossier complet) au plus tard 1 mois à compter de la dernière publicité légale. Modalité et remise des offres : par mail, en main propre ou tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources.
*Avantages préférentiels possibles selon conditions de ressources du bénéficiaire et politique tarifaire de l'organisme.
Contact : SA d'HLM La Nantaise d'habitations, "Le Service Immobilier", L'Attrium, 1, allée des Hélices, BP 50209, 44202 Nantes cedex 02, 02 53 00 98 05.

Avis administratifs

Commune de CELLIER

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
Aménagement du Parc de la Mothe
Rue de Bel-Air au CELLIER

AVIS DE REPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 1er octobre 2021, M. le Maire de la commune du Cellier a ordonné le report de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement du Parc de la Mothe, prévue initialement du mardi 12 octobre 2021 au lundi 15 novembre 2021.

Le public sera informé par voie de presse et par voie d'affichage des modalités d'organisation de la reprise de l'enquête pu-

CAP ATLANTIQUE L'AGGLO Élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de La Turballe

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 21/079, en date du 24 septembre 2021, M. le Président de CAP Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'élaboration du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de La Turballe. À cet effet M. Jacques Cadro, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de M. le Président du tribunal administratif de Nantes en date du 23 août 2021. L'enquête publique se déroulera en mairie de La Turballe, 10, rue de la Fontaine, 44420 La Turballe du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les horaires d'ouvertures de la mairie de La Turballe sont :

- le lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier de l'enquête peut être consulté pendant la durée de l'enquête en mairie de La Turballe mais également sur le site internet de la communauté d'agglomération : www.cap-atlantique.fr
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie de La Turballe ou les adresser par écrit à l'attention de M. le Commissaire enquêteur (mairie de La Turballe, adresse ci-dessus) avec la mention «zonage d'assainissement des eaux pluviales», ou à l'adresse dédiée suivante : enquetepublique.eauxpluviales@cap-atlantique.fr

M. le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie aux dates et heures suivantes :

- le lundi 25 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 12 novembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 26 novembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au président de CAP Atlantique dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai de l'enquête et tenu à la disposition du public à CAP Atlantique pendant un délai d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la remise des conclusions par M. le Commissaire enquêteur, l'assemblée communautaire décidera par délibération de la suite à donner aux projets. Toutes informations peuvent être demandées auprès de la communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique, 3, avenue des Noëles, BP 64, 44503 La Baule cedex, tél. 02 51 75 06 80, www.cap-atlantique.fr

CDAC-44_Carrefour-Drive_ SAINT-HERBLAIN

**Commission Départementale
d'Aménagement Commercial
de la Loire-Atlantique**

AVIS

Réunie le 5 octobre 2021, la commission départementale d'aménagement commercial a délivré un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ci-dessous :

PC n°044162 21 Z1061 déposé en mairie de Saint-Herblain le 25 juin 2021

Demandeur : SAS Carrefour Hypermarchés (Siret n° 45132133500023).
Siège social : 1, rue Jean Mermoz, ZAE, 91002 Saint-Guenault, Evry-Courcouronnes cedex.

Qualité pour agir : mandataire du propriétaire du terrain (SAS Immobilière Carrefour).

Communauté d'agglomération de la RÉGION NAZAIRIENNE ET L'ESTUAIRE (CARENE) Projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2021-00309 du 7 septembre 2021, est ouverte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene) une enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du lundi 4 octobre 2021 à 9 h 00 au jeudi 4 novembre 2021 à 17 h 00 inclus.

Celle-ci porte sur les objets suivants :

- Apporter des précisions dans le règlement écrit pour s'assurer de la bonne application de la loi Littoral et mettre le document en compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) ;

- Faire évoluer le règlement graphique pour mieux prendre en compte la « bande des 100 m » et ajuster ou supprimer certains Secteurs de Taille et Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) ;
- Préciser et compléter la justification des choix sur la consommation d'espace.

M. Pierre Bachellerie, commissaire de la Marine nationale retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

Le dossier d'enquête papier sera mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la Carene, siège de l'enquête et dans chacune des mairies des communes du territoire : Besné, Donges, La Chapelle-des-Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire, Trignac. Le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté en ligne depuis le site internet de la Carene :

<https://www.agglo-carene.fr/laggglomeration/le-plui>

Le public pourra formuler ses observations et ses propositions 7j/7, 24h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00 sur le registre numérique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2626>

Dans chacun des lieux d'enquête, un poste informatique sera tenu à disposition du public pour y consulter les dossiers d'enquête et formuler ses observations.

Le public pourra adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante : Carene, 4, avenue Commandant l'Herminier, 44606 Saint-Nazaire cedex en précisant «à l'attention du commissaire enquêteur, modification n° 1 du PLUI» ou par courrier électronique envoyé à l'adresse internet suivante : enquete-publique-2626@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers ainsi que par courriers papiers et électroniques, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé, à l'adresse mentionnée précédemment. Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

Le présent projet de modification n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Considérant les enjeux relatifs aux objets de la modification n° 1 du PLUI, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au siège de la Carene (4, avenue Commandant l'Herminier, 44606 Saint-Nazaire cedex) et dans les mairies des

CDAC-44_BRICOMARCHÉ_ GÉTIGNÉ CRÉATION Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Loire-Atlantique

AVIS

Réunie le 5 octobre 2021, la commission départementale d'aménagement commercial a délivré un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ci-dessous :

PC n° 044 06321 A 1084 déposé en mairie de Gétigné le 18 juin 2021.

Demandeur : SA l'Immobilier Européenne des Mousquetaires (Siret n° 33405564700575).

Siège social : 24, rue Auguste-Chabrières, 75015 Paris.

Qualité pour agir : propriétaire du terrain. Représentation : M. Guillaume Gebert. Pétitionnaire au PC : identique au demandeur.

Nature du projet : extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin à l'enseigne Bricomarché.

Secteur d'activité : 2. Adresse du projet : allée Gestina, 44190 Gétigné.

Cadastre : section AB, divers parcelles. Superficie totale du lieu d'implantation : 11 874 m².

Surface de vente créée : 3 135 m².
Projet non-soumis aux dispositions de l'article L.752-17-III du Code de commerce.

Demande enregistrée complète le 11 août 2021.

L'avis est publié in extenso au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

CDAC-44_Intermarché_ AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Loire-Atlantique

Réunie le 5 octobre 2021, la commission départementale d'aménagement commercial a délivré un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ci-dessous :

PC n° 044 002 21 A1033 déposé en mairie d'Aigrefeuille-sur-Maine le 22 juillet 2021.

Demandeur : SCI Lauraph (Siret n° 49504189900024).

Siège social : 5, rue de la Barbotière, Saint-André-Treize-Voies, 85260 Montréver.

Qualité pour agir : propriétaire du terrain. Représentation : M. Alain Poincheval. Pétitionnaire au PC : identique au demandeur.

Nature du projet : extension d'un ensemble commercial par extension d'un magasin et de son Drive, à l'enseigne Intermarché Super et de deux boutiques aux enseignes Maine Optique et Nadine & Olivier.

Secteur d'activité : 1 (et 2 pour les boutiques). Adresse du projet : ZA le Haut Coin, 13A, rue du Friche-Audouin, 44140 Aigrefeuille-sur-Maine.

Cadastre : section ZC n° 549, 551 et 562. Superficie totale du lieu d'implantation : 17 460 m².

Caractéristiques après projet :

- surface de vente Intermarché : 2 845 m²,

- surface d'emprise au sol Intermarché Drive : 102,75 m²,
- nombre de pistes Intermarché Drive : 3,
- surface de vente coiffeur Nadine et Olivier : 67,20 m²,
- surface de vente Maine Optique : 99,70 m².

Projet non-soumis aux dispositions de l'article L.752-17-III du Code de commerce demande enregistrée complète le 13 septembre 2021.

L'avis est publié in extenso au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.